

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

**OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : DESSIN
TECHNIQUE**

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

| |
|---|
| <p>CODE : 614201U11D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 601 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p> |
|---|

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11/04/2005,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

OUVRIER TAPISSIER - GARNISSEUR : DESSIN TECHNIQUE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE INFERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de respecter les règles et les normes de représentation des trois vues d'une pièce ;
- ◆ de maîtriser les règles fondamentales de la cotation ;
- ◆ de décrire et d'analyser, pour l'Antiquité et le Moyen Age, les particularités de fabrication et des styles du mobilier.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant sera capable :

en français,

- ◆ de répondre à des questions orales sollicitant des informations explicites en s'exprimant d'une manière compréhensible :
 - ◆ se présenter et donner ses coordonnées ;
 - ◆ expliquer sa motivation pour la formation ;
- ◆ de lire des consignes simples de sécurité en vigueur dans la vie quotidienne ;

en mathématiques,

- ◆ de maîtriser le système de numération en base 10 ;
- ◆ d'opérer sur les nombres naturels entiers (addition, soustraction, multiplication et division) ;
- ◆ de reconnaître et de différencier les mesures de longueur, d'aire, de volume, de capacité.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

C.E.B.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

| 3.1. Dénomination du cours | Classement | Code U | Nombre de périodes |
|------------------------------|------------|--------|--------------------|
| Atelier de dessin technique | CT | S | 64 |
| Histoire des styles | CT | J | 32 |
| 3.2. Part d'autonomie | | P | 24 |
| Total des périodes | | | 120 |

4. PROGRAMME

4.1. Atelier de dessin technique

L'étudiant sera capable :

- ◆ d'utiliser les notions de base relatives à la normalisation de l'écriture, des traits et des échelles ;
- ◆ de dessiner, à l'aide des différents instruments, des droites parallèles, des droites perpendiculaires, les angles caractéristiques, les polygones réguliers et les courbes, et de diviser la circonférence en n parties égales ;
- ◆ de différencier et de déduire les principales caractéristiques d'une pièce représentée en perspective cavalière ou isométrique et de la dessiner ;
- ◆ de dessiner une pièce suivant les trois vues en recourant à la méthode européenne ;
- ◆ d'appliquer, à partir de pièces représentées en perspective, la technique des trois vues tout en respectant les règles de mise en page et de la disposition des vues ;
- ◆ d'appliquer les règles de la cotation au travers des exercices proposés ;
- ◆ de réaliser un croquis d'un objet de forme simple à main levée.

4.2. Histoire des styles

L'étudiant sera capable :

pour l'Antiquité,

- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour l'Egypte ancienne :
 - ◆ l'ornementation et le style,
 - ◆ la construction égyptienne,
 - ◆ les traits de caractère du mobilier,
 - ◆ les particularités des sièges et des lits,
 - ◆ les méthodes de garnissage,
 - ◆ la nomenclature des bois de sièges ;
- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour la Grèce antique :
 - ◆ l'époque égéenne ;
 - ◆ les trois ordres, le vocabulaire et le style s'y rapportant,
 - ◆ la construction grecque,
 - ◆ les corrections optiques et le nombre d'or,

- ◆ les moulurations,
- ◆ les sièges et les lits ;
- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour la Rome antique :
 - ◆ le plein cintre,
 - ◆ les ouvrages d'exception,
 - ◆ les cinq ordres, le vocabulaire et le style s'y rapportant,
 - ◆ la maison à atrium et péristyle ;
 - ◆ les sièges et les lits ;

pour le Moyen Age,

- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour les époques romane et gothique :
 - ◆ les édifices religieux,
 - ◆ le mobilier d'avant et après le 14^{ème} siècle,
 - ◆ le tissu dans l'habitat ;

pour les XV^{ème} et XVI^{ème} siècles,

- ◆ de reconnaître, de décrire et d'analyser pour la Renaissance italienne :
 - ◆ les éléments techniques novateurs du style (garnissage et matières de recouvrement),
 - ◆ le retour du vocabulaire ornemental antique.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

- ◆ de réaliser un croquis d'un objet de forme simple à main levée ;
- ◆ de dessiner les trois vues d'une pièce suivant la méthode européenne ;
- ◆ d'appliquer les lois du dessin (traits, mise en page et disposition des vues) ;
- ◆ de justifier l'influence de l'Antiquité sur les techniques et le vocabulaire contemporain ;
- ◆ de justifier l'influence du Moyen Age sur les techniques et le vocabulaire contemporain.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ la précision et le soin apportés au dessin ;
- ◆ la précision du vocabulaire technique utilisé en histoire des styles ;
- ◆ le respect du temps alloué.

6. CHARGE DE COURS

Le chargé de cours sera un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier d'une expérience professionnelle en tant que tapissier – garnisseur.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

En atelier de dessin technique, il est recommandé de ne pas mettre plus de deux étudiants par poste de travail.